

Intervention de Mme Catherine Aliquot-Vialat
Conseillère municipale groupe « J'aime St Pierre du Perray »
sur le point 1.1 « Fixation des taux de la taxe sur le foncier bâti et non bâti »
du Conseil municipal du 14 avril 2021

Vous proposez dans cette délibération aux élus de décider une **augmentation du taux des impôts communaux de 7 points**, soit un passage de 19,94 % à 26,94 %. Cela correspond à une **augmentation délirante de 35 % du montant de l'impôt**, d'autant plus irresponsable dans la période que nous traversons de baisses de ressources des ménages, qui ont de plus en plus de mal à boucler leurs fins de mois (chômage partiel ou total, difficultés à trouver un emploi, ...).

Vous devez sur cette année, c'est une injonction de la Chambre régionale des comptes, intégrer votre déficit constaté fin 2020 de 545.000 €, et présenter des comptes 2021 à l'équilibre.

Le rattrapage du déficit sur 2020 correspond à 3 points de fiscalité, qui devraient se limiter à la seule année 2021, avec un retour au taux antérieur dès 2022.

Quant aux 4 points supplémentaires, c'est le choix de gestion communale de l'équipe majoritaire. Ces 4 points d'augmentation sont évitables.

Vous allez présenter dans la délibération suivante un budget de fonctionnement de 12,6 M d'€, alors que durant notre mandat précédent mars 2014 - juin 2020, nous avons tourné avec un budget annuel de fonctionnement variant de 8,9 M d'€ à 10,2 M d'€ (voir dans le BP page 9/19).

Sur ces 12,6 M d'€, une fois réglé le déficit de 545.000 €, il reste 12,1 M d'€, soit 2 Millions de plus que nos dépenses 2019.

Je veux bien que les dépenses augmentent chaque année mécaniquement, et que nos dotations d'Etat baissent, mais avec une gestion plus économe des deniers publics, vous ne seriez pas amenés à proposer des augmentations d'impôts aussi importantes.

Vous avez, depuis juillet 2020, embauché plusieurs personnes, et certaines embauches n'étaient pas indispensables pour notre commune de 11.600 habitants. Tel est le cas du poste de Directeur de Cabinet que vous avez créé pour vous soulager d'une partie de votre travail. C'est sans parler de la création d'un poste de DGA (Directeur général adjoint), alors qu'une DGS (Directrice générale des services) était encore dans les effectifs de la commune.

Vous prévoyez sur 2021 l'embauche de plusieurs agents. Cela a un coût que les propriétaires (et indirectement les locataires) St Perrayens vont devoir supporter.

C'est votre politique ! Seules sont indispensables les dépenses supplémentaires liées au fonctionnement et au personnel qui sera nécessaire pour l'ouverture du groupe scolaire St Exupery, mais qui n'impactera le budget 2021 que sur 4 mois, si ce groupe scolaire ouvre bien en septembre 2021.

Pour tout le reste, les augmentations que vous proposez au vote ce soir, sont liées à votre choix de gestion politique dépensière.

J'interpelle l'ensemble des élus présents, qu'ils soient de la majorité ou des groupes minoritaires. Nous nous devons de refuser catégoriquement une augmentation aussi gigantesque de la fiscalité communale. Qu'allez-vous répondre à vos voisins et amis de St Pierre du Perray quand ils vont comprendre qu'ils auront 200-300-400 € de plus à payer de taxe foncière chaque année et que vous auriez voté pour cela ? Réfléchissez !

Réclamons ensemble une baisse de 3 points dès 2022, et une annulation des 4 points de taux restants qui ne seraient là que pour permettre à la Mairie de dépenser toujours plus et viendraient assommer les St Perrayens d'impôts supplémentaires.

Vous l'avez compris, notre groupe d'élus votera « contre » cet assassinat fiscal, et je vous invite à en faire de même.